

# Indépendant et un peu plus orgueilleux

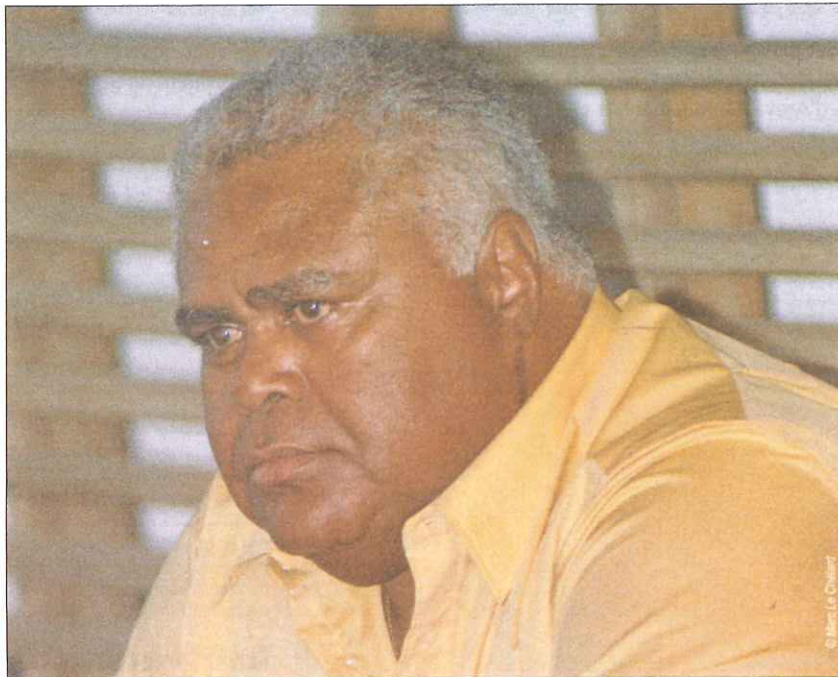
Le débat d'orientations budgétaires a confirmé la nouvelle place à part de Simon Loueckhote dans nos institutions. A l'instar de Didier Leroux, l'ancien sénateur affiche désormais sa liberté. Loin de la majorité actuelle, un peu plus proche de l'opposition. Délivrance ?

Une intervention longue, lors du débat d'orientations budgétaires, et quelques commentaires acides, notamment sur son blog, témoignent de la nouvelle posture politique de Simon Loueckhote. En manque de responsabilités – il n'est plus sénateur de la République et plus « ministre » du gouvernement calédonien – et en rupture de ban avec la majorité, le leader du Mouvement de la diversité, qui pourrait être rebaptisé Mouvement dans l'adversité, affiche aujourd'hui publiquement une liberté de ton qu'il avait bien du mal, auparavant, à extirper des coulisses et du traditionnel « off ».

Ce temps de la langue de bois semble désormais bien révolu pour un Loueckhote qui n'hésite plus à critiquer pour tenter d'exister et de se faire une place dans le périmètre très fermé d'une opposition déjà bien occupé par l'omniprésent Calédonie ensemble. Il n'empêche, sans étaler trop de proximités avec le parti de Philippe Gomès, l'ancien sénateur joue une partition qui confirme bien sa volonté de se tenir très en retrait de l'entente RUMP-UC qui est aux commandes.

## Vous avez dit révolution ?

Pour preuve, ce premier extrait de l'intervention de Loueckhote lors du débat d'orientations budgétaires, le 30 novembre dans l'hémicycle du boulevard Vauban : « En clair, je voudrais vous parler de démocratie parlementaire. En effet, le débat auquel vous nous conviez aujourd'hui, monsieur le président du Congrès, ne nous éclaire pas et n'éponge pas notre soif d'information. Bien au contraire, la programmation d'un des temps forts de l'action gouvernementale me paraît relever d'un cafouillage, préjudiciable à une bonne lecture et à une bonne coordination de l'action publique. » Vous avez dit révo-



En marge au sein du camp non-indépendantiste, Simon Loueckhote a décidé de laisser la langue de bois aux vestiaires.

lution ? Non, mais bien rébellion d'un élu, lui-même ancien président du Congrès, désireux de mettre en avant ses connaissances en matière de réglementation pour mieux démontrer les errements temporels d'un exécutif qui a organisé ce débat après le projet de budget 2012. « Cet exercice doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition. Or, tout en reconnaissant les contraintes liées à la gouvernance et au fonctionnement de l'exécutif, nous regrettons que la planification de nos travaux nous contraigne à observer et à dénoncer le caractère irrespectueux du "fait accompli". En effet, que penser de ce débat d'orientations budgétaires qui se tient dix jours après que le projet de budget 2012 ait été déposé sur le bureau du Congrès et communiqué à ses membres ? »

Il fut un temps, pas si lointain, où le même homme – mais avec d'autres responsabilités – n'aurait pas daigné accorder la même importance à ce retard, dont l'une des causes, il ne faut

tours réglementaires. Le leader du LMD veut également montrer qu'il est proche de toutes les préoccupations. Celles des nantis comme celles des plus nécessiteux. « Je veux parler

**Il fut un temps, pas si lointain, où le même homme – mais avec d'autres responsabilités – n'aurait daigné accorder la même importance à ce retard**

pas l'oublier, est bien évidemment cette série de démissions à répétition du parti de Gomès.

## Liberté de « panser »

Toutefois, la nouvelle liberté institutionnelle de Loueckhote ne se limite pas à ces seuls pour-

de la grogne des pharmaciens et des associations en charge de l'insertion. Si j'ai choisi ces événements, c'est pour mieux parler de notre société, de notre action pour lutter contre la précarité. » En la matière, l'ancien sénateur ne manque pas d'arguments, il est vrai servis sur un plateau, avec ces subventions de 27 millions accordées par le gouvernement et la Province sud pour financer les 80 millions du concert de l'USTKE. « On ne peut pas, dans le même temps, arguer du manque de moyens pour justifier les retards de versement des aides financières à ces associations ou encore demander à une profession de faire des efforts en réduisant ses marges bénéficiaires, justifiées par ailleurs, et donner cette impression de distribuer sans compter et sans concertation. » En réussissant à réunir les associations caritatives et les pharmaciens, le leader du LMD a réussi un bel exploit... Même s'il a reconnu, malgré tout, que « l'initiative du membre du gouvernement en charge des questions de Santé doit être saluée en ce qu'elle est courageuse ». Vous avez dit contradiction fiévreuse ? Voire... En tous les cas, Loueckhote partage le sentiment évoqué par Pierre Crifo,

l'ancien directeur de la CAFAT, dans nos colonnes (lire notre édition du 4 novembre). « Il s'agit de définir le niveau de couverture sociale et de maladie de nos concitoyens. En d'autres termes, il s'agit pour nous de dire quel niveau de santé nous voulons pour les Calédoniens. » En attendant la réponse à cette légitime question, l'ancien sénateur atteint un nouveau niveau dans la liberté de « panser ». Pour aller où et proposer quoi ? Il faudra visiblement attendre un peu pour en savoir plus sur le sujet. Mais il n'est pas certain que Loueckhote lui-même soit déjà en mesure d'apporter des éclaircissements à son actuel grand flou politique.

Th. S

## EN BREF...

### Impudeur...

Que Simon Loueckhote soit allé se recueillir à Ouaco pour le premier anniversaire de la mort de Jacques Lafleur, on peut le comprendre, même si les relations entre les deux hommes ont été plutôt compliquées dans les mois qui ont précédé la disparition du président du RPC. Mais que Philippe Gomès y soit allé, lui aussi, cela laisse pantois... Personne n'a oublié les mots extrêmement durs qu'il a eu à l'encontre de Jacques Lafleur dont il a fomenté la défaite aux élections provinciales. On se souvient aussi de la manière particulièrement inélégante dont il l'a chassé de son bureau de l'hôtel de Province, en mai 2004, tandis que ses proches comparaient la chute de la Maison Lafleur à celle du Mur de Berlin. Ses larmes, samedi dernier, avaient quelque chose d'indécrot et l'on se demande comment les enfants de l'ex député peuvent se prêter au jeu ! A moins qu'ils aient, les uns et les autres, des arrière-pensées électorales inavouables...

### Mauvaise transmission

Une récente réunion d'une commission élargie de l'enseignement, dans les travées du Congrès, a donné lieu à un léger cafouillage. En effet, dans le cadre du transfert de compétences, il devait être question du socle commun de l'enseignement, mais le gouvernement s'est présenté avec un dossier qui n'était pas celui envoyé aux élus de l'hémicycle du boulevard Vauban. Un couac qui a conduit Calédonie ensemble à évoquer quelque chose de « pas très clair ». Les investigations sont lancées...

### Malfar au gouvernement

La grande spécialiste du logement social serait sur le point de devenir chargée de mission au sein du gouvernement Martin. Selon nos informations, Muriel Malfar-Gogo pourrait devenir collaboratrice d'Anthony Lecren. Affaire à suivre...

# Inquiétude sur les transferts

Les transferts de compétence sont considérés comme la pierre angulaire de l'Accord de Nouméa qui, faut-il le rappeler, a été signé le 5 mai 1998. Toutefois, plus de dix ans après, les élus semblent encore hésitants sur le contenu de ces compétences. Ainsi, malgré de nombreuses réunions de commissions, colloques, et expertises en tout genre, et alors que le Congrès doit examiner le projet de loi du pays sur le transfert de compétence du droit civil et du droit commercial dans quelques semaines, la commission de la législation et de la réglementation générales propose qu'une formation sur le droit civil soit organisée pour les élus par l'IFAP. Aux dernières nouvelles, cet organisme aurait refusé de traiter un sujet aussi complexe dans des délais aussi courts.

## Situations complexes

Si la démarche, qui consiste à faire bénéficier les élus d'une « sensibilisation » sur des matières

complexes leur permettant de mieux comprendre les enjeux des textes qu'ils doivent voter, part d'un sentiment louable, on peut s'étonner que cette initiative soit prise aussi tard. Cela démontre aussi que l'Etat ne prépare absolument pas les transferts de compétence et laisse les élus de la Nouvelle-Calédonie se débrouiller seuls. La situation pourrait paraître banale si, derrière ce transfert de compétence, des situations complexes et potentiellement lourdes de conséquences pour les citoyens n'étaient pas en jeu. Une fois la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie, que vont devenir les droits de la famille, du mariage, du divorce, des obligations, des contrats, des baux ? Que le citoyen lambda ne le sache pas peut se comprendre, que les élus qui doivent voter la loi du pays ne maîtrisent rien ou si peu, et attendent plus de dix ans pour s'inquiéter du sujet, cela interpelle fortement sur le respect des notions d'Etat de droit et de démocratie.

P. C.